

MON CODE DE DEONTOLOGIE

1. Je certifie ne m'engager dans un processus de coaching que si je suis à même de comprendre le « métier » du client, m'en informer et bien saisir les enjeux qui s'y rattachent.
2. Je m'engage à respecter la règle du secret concernant l'information à laquelle j'ai accès. Lorsque le contrat est financé par l'entreprise et que l'entreprise souhaite être informée de l'évolution du coaching, une évaluation de la progression est effectuée conjointement entre le coaché, le coach et le responsable de l'entreprise : en effet, le coaché assume au quotidien ses attitudes et ses comportements vis-à-vis de l'entreprise qui l'emploie. Tout le contenu de la démarche et des échanges est secret et appartient intégralement au coaché.
3. Je mets au service du coaché l'ensemble de mes compétences et de mon expérience professionnelle en fonction de la problématique exprimée par le(s) demandeur(s).
4. Je m'engage à expliciter à mon client le processus théorique d'accompagnement que j'envisage avec lui, et ce sur simple demande.
5. Le client (ou le coaché) se déclare libre de son choix et affirme sa volonté d'entreprendre une démarche coaching. Le coach demande alors à son client ce qu'il souhaite atteindre et dans quel cadre il souhaite l'intervention. Le coaché est entièrement responsable de ses décisions opérationnelles.
6. Le coaché fait partie d'un ensemble, d'une sphère, qu'elle soit professionnelle ou privée. Mes interventions d'accompagnement servent toujours cet ensemble.
7. Si, au cours des interventions, le client manifeste des demandes ou des comportements sortant de mon champ de compétence, je m'engage à l'orienter vers d'autres professionnels. Dans le cadre d'un coaching financé par l'organisation, j'en informe le responsable.
8. Je déclare disposer d'un lieu de supervision qui me permet de faire face à d'éventuelles difficultés personnelles au cours de l'intervention (transferts & contre-transferts).
9. Toutes mes interventions se font dans le cadre de la loi du pays concerné et du respect des personnes. Tout manquement à ce cadre ou observations contraires entraînerait la suspension immédiate des interventions.

Fait en double exemplaire à le.....

Frédéric Valentin
Le Coach

x
Le Coaché